

2^{ème} Rallye Régional des Salines 15 & 16 avril 2023

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès réception du visa de la FFSA
Ouverture des engagements :	Dès réception du visa de la FFSA
Clôture des engagements :	Lundi 3 Avril 2023 à 23h59
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 15 Avril 2023 à 8h30
Lieu :	Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Date et heures des reconnaissances :	Samedi 15 Avril 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vérifications administratives :	Samedi 15 avril 2023 de 8h30 à 17h30 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Vérifications techniques :	Samedi 15 avril 2023 de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ZA de La Lande – Rue de La Lande de Neuville - 50290 Coudeville Sur Mer
Heure maximale d'entrée en parc fermé :	Dimanche 16 avril 2023 à 7h30 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 15 avril 2023 à 17h30 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 15 avril 2023 à 19h30 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 15 avril 2023 à 19h30 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Briefing des pilotes :	Écrit remis lors des vérifications administratives
ÉTAPE 1 :	
Départ :	du 1^{er} concurrent à 8h15 Dimanche 16 avril 2023 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Publication des résultats partiels :	au panneau d'affichage, si possible après la 1^{ère} section,
Arrivée à :	Voir timing théorique en annexe 1 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Vérification finale :	Dimanche 16 avril 2023 Garage RENAULT - G. OLIVIER - ZA Clos de la Mare - 50290 BRÉHAL
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 16 avril 2023, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Dimanche 16 avril 2023 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer

ARTICLE 1P. ORGANISATION

En qualité d'organisateur administratif, l'Association Sportive Automobile de BASSE NORMANDIE organise le :

2^{ème} Rallye Régional des Salines

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 25/01/2023 sous le visa numéro 7 et par la FFSA sous le visa numéro 15 en date du 25/01/2023

Comité d'Organisation

Président : **BROUTÉ Willy**
Secrétariat du Rallye : **Mme Catherine GASTEBOIS**
VILLAGE ESNOUX 50510 CHANTELOUP
Téléphones : **BROUTÉ Willy au 06.25.08.28.62 / GASTEBOIS Catherine au 06.83.87.42.80**
Mail : **acs.rallyedessalines@gmail.com**
Permanence du Rallye : **Samedi 15 et Dimanche 16 avril 2023 de 8h00 à 20h00**
Lieu : **Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer**

Organisateur technique

Nom : **L'association AUTOMOBILE CLUB des SALINES (A.C.S.)**
HÔTEL DE VILLE – 1 Place de la Mairie – 50290 BRICQUEVILLE sur MER

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs : **QUÉRU Sylvie (14919 – 1314)**
Membres : **DE LA RIVIERE Jacques (12643 – 1318)**
LE MASLE Danielle (1087 – 1314)

Direction de Course : **VARANGLE Lucien (36384 – 13??)**
DENIS Didier (162362 – 1318)
LEGRAND Guillaume (220796 – 13??)
JOSE Jean-Denis (34725 – 1318)
DEUIL Sébastien (113016 – 13??)
COUNTY Élodie (230808 – 13??)
CORDEL Annie (1568 – 1305)
GIRARD Roger (23809 – 1305)
ROJ Claude (142485 – ????)
LE GAL Jacques (9383 – 1318)
GAILLARD Dominique (53250 – 1311)
MAWDSLEY Joachim (15063 – 1303)

Médecins : **Docteur PETERS Denis**
Docteur ESNAULT Alexandre

Commissaires Techniques : **LEGROS Didier (180481 – 1305)**
GUILLEUX Patrick (55340 - 1314)

Chargés des relations avec les concurrents : **MAWDSLEY Myriam (11115 – 1303)**
LENGLINE Virginie (192460 – 1314)

Chronométreurs : **VOISIN Raphaël (211834 – ????)**
LE BOISSELIER Michel (6992 – 1305)
LEROUX Sophie (134712 – 1305)
ERNOUF Marilyne (235912-1305)
HENNEBOIS Laurent (205961 – 1318)
DESFOUX Philippe (2780 – 1305)
HERVIEU Daniel (179222 – 1318)

Responsable des commissaires : **BROUTÉ Tanguy**
Nombre de Postes de Commissaires : **ES 1-3-5 : 6 Postes soit 1 ou 2 par postes**
ES 2-4-6 : 8 Postes soit 1 ou 2 par postes

Nombre d'Ambulance (Médical art 2.1.1) : **1 par ES**

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} Rallye Régional des SALINES 2023 compte pour :

La Coupe de France 2023, Coefficient 2
Le Challenge de l'ASA Basse Normandie 2023
Le Championnat de la Ligue Régional du Sport Automobile de Normandie 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne, qui désire participer au 2^{ème} Rallye Régional des SALINES 2023, doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avec le règlement de 310 €, avant le **Lundi 3 avril 2023 à 23h59**, au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi).

Mr & Mme Catherine GASTEBOIS Village ESNOUX 50510 CHANTELOUP Portable : 06.83.87.42.80	BROUTÉ Willy acs.rallyedessalines@gmail.com Portable : 06.25.08.28.62
---	---

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum et 40 voitures minimum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs :

310 €

sans la publicité facultative des organisateurs :

620 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Tout concurrent forfait avant la publication de la liste des engagés sera intégralement remboursé. Cependant, si le forfait n'est pas déclaré 48H avant la date de l'épreuve, il y aura une retenue de 20% sur l'engagement. Les cas particuliers seront étudiés par l'organisateur technique sur demande écrite de l'intéressé.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée aux :

Entreprises SICAP – MULOT MENUISERIE – SERMATEC
Zone d'activité de La Lande - 50290 Coudeville Sur Mer
1 Camping-car (ou caravane) par équipage engagé
1 Camion d'assistance par équipage engagé
1 Véhicule de reconnaissance par équipage engagé

L'accès au parc d'assistance sera limité à :

Le Camping-car (ou la Caravane) devra obligatoirement être déclaré lors de votre demande d'engagement, via le formulaire spécifique. Tous véhicules non-déclarés, au moment de votre engagement, ne pourront pénétrer sur le parc d'assistance durant le week-end.

Le parc plateaux se situera :

Entreprise JEAN-LUC NOËL
Zone d'activité de La Lande - 50290 Coudeville Sur Mer

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont le CHALLENGE BASSE NORMANDIE 2023.

Les autres seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 2^{ème} Rallye Régional des SALINES 2023 représente un parcours de 158,51 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,04 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, ES 3, ES 5 de 6,65 km

ES 2, ES 4, ES 6 de 6,03 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe 1.

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P. 3 passages au maximum seront autorisés dans chacune des spéciales.

6.2.5P. Les reconnaissances auront lieu le : **Samedi 15 avril 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11P. Les commissaires de route porteront une combinaison orange (à défaut une chasuble) et les bénévoles de l'organisation auront une chasuble de l'organisation.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Les coupes ne sont pas cumulables en groupe et classe.

La remise des coupes se déroulera le dimanche 16 avril 2023.

Les palmarès pourront être retirés 30min après le délai de réclamation :

Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer.

Les prix en chèques seront envoyés par voie postale la semaine 16.

Remise des prix* :

Classement Scratch :

1^{er} : 350 Euros 2^{ème} : 250 Euros 3^{ème} : 200 Euros

Classement Groupe :

1^{er} : 50 Euros

Classement Classe :

Si +10 partants : 1^{er} : 310 Euros 2^{ème} : 180 Euros 3^{ème} : 125 Euros 4^{ème} : 80 Euros

De 5 à 9 partants : 1^{er} : 310 Euros 2^{ème} : 180 Euros 3^{ème} : 125 Euros

De 2 à 4 partants : 1^{er} : 310 Euros 2^{ème} : 120 Euros

1 partant : 1^{er} : 160 Euros

Classement équipage féminin :

1^{ère} : 100 Euros

Chaque commissaire recevra une indemnité financière.

Tous les renseignements sur le site de l'Asa de Basse Normandie www.asabn.fr

Tous les résultats en direct sur le site www.RallyeGT.org

**Les prix des classes suivantes seront regroupés :*

N2 et N2 série - R2, FR2, R2J, RC4 et RC5 - R3 et RC3 - R4 et Rally2kit - GT 10, GT+15 et RGT16

Si moins de 4 partants dans les classes A5K, A6K, A7K, A7S, A8W, elles seront respectivement regroupées avec les classes A5, A6, A7, A8, pour les prix et coupes.